



## Groupe de travail sur les ouvriers spécialisés

### Trois rencontres prévues

Les travaux du groupe de travail sur les ouvriers spécialisés reprendront dans quelques jours. Les parties patronale et syndicale se sont donné un échéancier serré pour terminer les travaux au cours de trois rencontres, qui auront lieu le 11 mars, le 17 avril et le 2 mai.

Au cours des dernières rencontres, la partie syndicale a partagé deux constats :

- Il y a trop de travail normalement effectué par des ouvriers spécialisés qui est envoyé à la sous-traitance dans les réseaux de la santé et de l'éducation, ce qui entraîne d'importants coûts;
- Des mesures d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre nécessitent assurément une injection d'argent neufs.

Les membres du groupe de travail se sont entendus pour identifier clairement, au cours des prochaines séances, les problèmes de rétention et d'attraction spécifiques aux 26 titres d'emploi visés dans la lettre d'entente portant sur les ouvriers spécialisés. Chaque partie devra également apporter des pistes de solution propre à chacun d'entre eux.

Le groupe de travail a pris l'engagement que des recommandations seront faites aux parties négociantes au terme de ces trois rencontres, et ce, qu'elles soient conjointes ou non. Rappelons qu'il revient aux parties négociantes (organisations syndicales et comités patronaux de négociation) de mettre en œuvre les recommandations. Elles devront poursuivre les travaux dès que le groupe de travail aura fait ses recommandations.

L'heure est donc à la poursuite des actions de visibilité pour appuyer les pourparlers en cours. Nous enjoignons les syndicats à placer des affiches dans les milieux de travail et nous demandons à l'ensemble des ouvriers spécialisés de continuer à porter l'auto-collant au cours des semaines à venir à l'occasion des « mercredis ouvriers ».

***Solidarité!***

**Les mercredis, on s'affiche et on revendique la reconnaissance des ouvriers spécialisés !**